

**Conseil communautaire**

**Séance du Mardi 12 Avril 2022**

**Note de synthèse**

**01. Désignation d'un secrétaire de séance**

**02. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président**

Dans le cadre de ses pouvoirs propres et en vertu de la délibération du 29 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Président :

<b>Décisions avec incidence financière</b>				
<b>N °Décision</b>	<b>Service</b>	<b>Nom de l'entreprise / organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
<b>2022-12D</b>	Marchés Public	<b>APAVE</b> dont le siège social est situé à SAINT-AUNES (34 130), 310, rue de la Sarriette	Vérification périodique réglementaire des installations électriques Lot 1	3 031,70 € HT
			Vérification périodique réglementaire des chaudières alimentées par combustible Lot 2	334,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire des équipements mécaniques de lavage Lot 4	147.48 € HT
			Vérification périodique réglementaire de l'état de fonctionnement des équipements concourant à la sécurité incendie dans les EPR et bureaux Lot 6	1 218,70 € HT
			Vérification périodique réglementaire des équipements mécaniques de lavage Lot 10	104.10€ HT
			Vérification périodique réglementaire des systèmes antichute Lot 12	247,22 € HT

Décisions avec incidence financière				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-12D	Marchés Public	<b>BUREAU VERITAS</b> dont le siège social est situé à PESSAC (33.600), 30, Avenue Gustave Eiffel	Vérification périodique réglementaire des portails automatiques Lot 8	132,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire des aires de jeux et équipements Lot 9	125,00 € HT
		<b>QUALICONSULT</b> dont le siège social est à MONTPELLIER (34 000), Parc du Millénaire – Bât 18, 1025, rue Henri Becquerel	Vérification périodique réglementaire des équipements de pression Lot 5	300,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire des climatisations et pompes à chaleur Lot 11	2 996,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire de la qualité de l'air Lot 17	14 749,00€ HT
		<b>DEKRA</b> dont le siège social est situé à TOULOUSE (31 000), 29, Avenue Champolion	Vérification périodique réglementaire des ascenseurs et monte-charges Lot 3	244,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire des équipements de levage des Véhicules de Collecte des Déchets (VCD) Lot 7	432,00 € HT
		<b>CJ EXPERTISE</b> dont le siège social est à SAINT SYMPHORIEN D'OZON (69.360), 3, bis rue du Stade	Vérification périodique réglementaire des équipements de spectacles Lot 13	490,00 € HT
		<b>FRANCEAUTO CONTROLE</b> dont le siège social est à MAGALAS (34.480), 7 ZAE L'Audacieuse	Vérification périodique réglementaire des poids lourds, contrôle des mines Lot 14	834,12 € HT
			Vérification périodique réglementaire des véhicules légers, contrôles techniques et de pollution Lot 15	2 008,48 € HT

Décisions avec incidence financière				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-12D	Marchés Public	<b>ABIOLAB ASPOSAN</b> dont le siège social est situé à MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (38.330), 60, Allée Saint Exupéry	Vérification périodique réglementaire sanitaire (contrôles sanitaires) Lot 16	1 110,00 € HT
2022-13D	Petite enfance	<b>REVEITEMENT DU SUD - PROCERAM</b> dont le siège social est situé à VIAS, (34.450), 14, rue du Libron	Travaux de construction d'un local RAM LAEP à Canet -Revêtement des sols et murs Lot 7	12 664,00€ HT
2022-14D	Marchés Public	<b>DGEMA</b> dont le siège social est situé à MONTPELLIER (34 450), 134, rue de Font Caude	Prestations topographiques : Lot 1	Maximum 22 500,00 € HT/an
			Prestations de géomètre expert : Lot 2	Maximum 7 500,00 € HT/An
2022-15D	Marchés Public	<b>SARL LE SALAGOU</b> dont le siège social est situé à CLERMONT L'HERAULT (34 800), LAC du SALAGOU	Mise à disposition d'un local pour l'exploitation d'un restaurant – Lac du Salagou	11 000,00 € HT Part fixe + 1,5 % CA Part variable
2022-17D	Marchés Public	<b>CITEC/SAUR</b> dont le siège social est situé à Saint-André-de-Sangonis (34 725), ZAE la garrigue, Rue Verdale	Accord cadre à bons de commande - Prestation d'assainissement sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais	166.577,20 € HT

Décisions Autres				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-16D	Ressources Humaines	Communauté de communes du Clermontais	Convention de mise à disposition d'agents du Centre Aquatique pour les écoles primaire	

### 03. Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire

Décisions avec incidence financière					
N° Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant	
2022-9B	Petite enfance	Communauté de communes du Clermontais/ Maison Départementale des solidarités	Convention d'objectifs relative à une action de soutien à la parentalité - approbation	18 000€ de subvention versée par le Département de l'Hérault	
2022-10B	Finances	Communauté de communes du Clermontais	Demande de subventions informatique 2022 pour la CAF pour la Jeunesse/Petite enfance	6 832,33 € HT	
2022-11B	Marchés Public	Communauté de communes du Clermontais / Commune de CABRIERES	Convention de groupement de commandes publiques relative à la réalisation de travaux routiers sur la rue du Mas de Gausseil à Cabrières	Coût total : 54 125,12 € HT	
				Communauté de communes	10 000,00 €
				Commune	44 125,12 €
2022-12B	Eau	Communauté de communes du Clermontais	GEMAPI – Demande de subventions : Elaboration du plan de gestion et d'aménagement de la gravière de la Prade (Commune de Canet)	Coût total projet : 60 000,00 € HT	
				Agence de l'eau	50 %
				Région Occitanie	20%
				Département de l'Hérault	10%
				Autofinancement	20%

Décisions avec incidence financière				
N° Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-13B	Jeunesse	<b>Communauté de communes du Clermontais/ EPE (Ecole des parents et des éducateurs de l'Hérault)</b>	Convention de prestation de service avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais.	6 000,00 € TTC
2022-14B	Marchés Public	<b>RAMPA TRAVAUX PUBLICS</b> dont le siège social est à Le POUZIN (07 250), Parc industriel Rhône Vallée Nord	Accord Cadre 2020-14 Travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux AEP et EU : Marché Subséquent n° 11 : Travaux de renouvellement des réseaux AEP et EU du centre de la commune de Ceyras	449 825,43 € HT
2022-15B	Marchés Public	<b>SUBTERRA</b> dont le siège social est à PORTER SUR GARONNE (31 120), 36, route de Villeneuve	Travaux de création d'une interconnexion d'Alimentation en Eau Potable (AEP) entre les communes de Ceyras et Saint-Félix-de-Lodez Lot 1 travaux de forage dirigé sous l'A750	104 300,00 € HT

Décisions Autres				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-16B	Tourisme	<b>Le Bar à glaces de Benjamin</b> dont le siège social est à CLERMONT L'HERAULT (34 800), 7, rue du Chardonay, ZAE Les Tanes Basses	Installation saisonnière d'un camion à glaces sur les berges du Lac côté Clermont-l'Hérault	

Décisions Autres				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-17B	Jeunesse	Communauté de communes du Clermontais /Mission Locale des Jeunes	Partenariat entre la Mission Locale et l'accueil adolescent : Approbation de la convention de mise à disposition d'un espace	
2022-18B	Jeunesse	Communauté de communes du Clermontais/SESSAD	Partenariat entre le Service d'Education Spéciale et de soins à domicile (SESSAD): Approbation de la convention de mise à disposition d'un espace	
2022-19B	Accueil de loisirs	Communauté de communes du Clermontais/ Commune de Clermont l'Hérault	Approbation de la convention de mise à disposition du gymnase communal à la Communauté de communes du Clermontais	

#### 04. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Mars 2022

#### 05. Présentation de l'état annuel 2021 des indemnités des élus de la Communauté de communes du Clermontais

L'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que chaque année, les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, ou de toute société d'économie mixte/société publique locale. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre. L'état annuel 2021 des indemnités des élus est présenté en annexe.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication des indemnités des élus telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente note de synthèse.

## 06. Compte administratif 2021 – Budget général

Conformément au projet de compte administratif 2021 du Budget général, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	2 924 973,30	70	Produits des services	4 059 855.72
012	Charges de personnel	9 799 700,17	73	Impôts et taxes	15 384 410.67
014	Atténuations de produits	3 087 454,08	74	Dotations, subventions et participations	2 338 177.54
65	Autres charges de gestion courante	4 629 745,41	75	Autres produits de gestion courante	133 216.87
66	Charges financières	252 777,11	013	Atténuations de charges	107 314.98
67	Charges exceptionnelles	372 010,28	76	Produits financiers	6 800.00
042	Opérations d'ordre entre section	1 459 403,97	77	Produits exceptionnels	123 022.33
68	Dotations aux provisions	446,78	042	Opérations d'ordre entre section	196 054.87
			002	Résultat antérieur reporté	2 657 372.62
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>		<b>22 526 511.10</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>		<b>25 006 225,60</b>
			<b>Excédent 2021</b>		<b>2 479 714,50</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
001	Résultat antérieur reporté	1 521 647,27	10	Dotations, fonds divers et réserves	935 787,30
Op.	Total dépenses d'opérations	2 017 666,63	040	Opérations d'ordre entre section	1 459 403,97
16	Emprunts et dettes assimilées	808 821,32	13	Subventions d'investissement	298 808,87
204	Subventions d'équipement versées	28 735,00			
26	Participations et créances rattachées	14 000,00			
27	Autres immobilisations financières	24 206,22			
040	Opérations d'ordre entre section	196 054,87			
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>4 611 131,31</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>2 694 000,14</b>
<b>Déficit 2021</b>		<b>-1 917 131,17</b>			

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2021 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2021	Chap.	Désignation	RAR 2021
Op.	Total dépenses d'opération	335 836,56	13	Subventions d'investissement	799 156,12
204	Subventions d'équipement versées	42 000,00			
<b>Total RAR 2021 – dépenses</b>		<b>377 836,56</b>	<b>Total RAR 2021 – recettes</b>		<b>799 156,12</b>
<b>Résultat</b>					<b>421 319,56</b>

Détail des opérations d'investissement :

Désignation opération	CA 2021	RAR 2021
98 – Renouvellement prêt matériel	5 481,98	0,00
101 – Acquisition véhicule	163 711,96	0,00
111 – Acquisition matériel informatique	155 894,20	34 484,24
117 – Travaux rénovation bâtiments	35 857,36	60 662,23
118 – Tri sélectif	64 669,74	24 646,32
138 – Plan gestion Salagou et Mourèze	1 209,22	0,00
144 – Construction Bâtiment jeunesse	373 365,00	0,00
153 – Achats de mobiliers-accessoires	53 346,90	34 849,07



Désignation opération	CA 2021	RAR 2021
154 – Acquisition matériel outillage	20 415,38	650,00
156 – Subventions communales	20 413,88	51 312,10
162 – Entretien et restauration des cours d'eau	139 464,00	52 377,50
163 – Les Tanes Basses	18 711,67	0,00
164 – La Barthe	0,00	0,00
167 – APN	51 407,02	21 103,65
168 – Espace intercommunal du Salagou	24 940,41	0,00
169 – PIG	35 918,55	3 782,00
170 – Centre aquatique et piscine Paulhan	29 131,46	27 419,85
171 – Théâtre	8 750,15	0,00
172 – Office de Tourisme	16 366,72	0,00
173 – Urbanisme	8 748,00	4 188,00
174 – Rénovation Théâtre	15 342,00	0,00
175 – Maison du grand site Salagou-Mourèze	698 591,50	0,00
176 – Aide à l'immobilier	40 281,00	0,00
177 – AAGV	20 148,46	0,00
178 – Développement durable	2 757,90	20 361,60
179 – Habitat	1 235,36	0,00
181 – Construction LAEP-RAM	11 506,81	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 017 666,63</b>	<b>335 836,56</b>

Il convient d'en délibérer.

#### **07. Compte administratif 2021 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	4 991,50	70	Produits des services	12 972,00
012	Charges de personnel	16 741,56	74	Subventions d'exploitation	0,00
67	Charges Exceptionnelles	300,00	78	Reprise sur amort et provisions	0,00
68	Dotation aux provisions	31,27	013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total Dépenses Exploitation</b>		<b>22 064,33</b>	<b>Total Recettes Exploitation</b>		<b>12 972,00</b>
<b>Déficit 2021</b>		<b>9 092,33</b>			

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op.10	Opération investissement	0,00	001	Résultat reporté N-1	667,39
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>667,39</b>
			<b>Excédent 2021</b>		<b>667,39</b>

Il convient d'en délibérer.

#### 08. Compte administratif 2021 – Budget annexe Base de Plein Air du Salagou

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la Base de Plein Air du Salagou, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	50 400.64	70	Produits des services	220 251.70
012	Charges de personnel	306 865.00	74	Subventions d'exploitation	342 390.31
042	Opérations d'ordre	18 098.87			
65	Autres charges de gestion courante	2 341.00			
002	Déficit reporté N-1	184 936.50			
<b>Total Dépenses Exploitation</b>		<b>562 642.01</b>	<b>Total Recettes Exploitation</b>		<b>562 642.01</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
10	Opération investissement	23 770.62	001	Excédent reporté N-1	963.69
			040	Amortissements	18 098.87
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>23 770.62</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>19 062.56</b>
<b>Déficit 2021</b>		<b>4708.06</b>			

Il convient d'en délibérer.

#### 09. Compte administratif 2021 – Budget annexe de la ZAC de la Salamane

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC de la Salamane, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	80 157,11	70	Produits des ventes	3 108 533,52
65	Autres charges de gestion courante	0,02	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	136 271,21	042	Stocks	5 926 120,76
042	Stocks	8 818 225,94	043	Stocks financiers	136 271,21
043	Stocks financiers	136 271,21			
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>		<b>9 170 925.49</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>		<b>9 170 925.49</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
16	Remboursement emprunts	398 139,48	040	Stocks	8 818 225,94
040	Stocks	5 926 120,76			
001	Solde d'exécution antérieur	159 151,52			
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>6 483 411,76</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>8 818 225,94</b>
			<b>Excédent 2021</b>		<b>2 334 814,18</b>

Il convient d'en délibérer.

## 10. Compte administratif 2021 – Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
66	Charges financières	52 750,66	76	Produits financiers	19 663,29
042	Stocks	2 143 814,92	042	Stocks	2 176 902,29
043	Stocks financiers	33 087,37	043	Stocks financiers	33 087,37
			75	Autres produits gestion courante	122 800,97
			002	Résultat reporté N-1	900 385,69
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>		<b>2 229 652,95</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>		<b>3 252 839,61</b>
<b>Excédent 2021</b>					<b>1 023 186,66</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
001	Résultat reporté N-1	995 905,69	040	Stocks	2 143 814,92
040	Stocks	2 176 902,29	27	Autres immobilisations financières	38 918,77
16	Remboursement d'emprunt	128 632,37			
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>3 301 440,35</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>2 182 733,69</b>
<b>Déficit 2021</b>					<b>1 118 706,66</b>

Il convient d'en délibérer.

## 11. Compte administratif 2021 – Budget annexe de la ZA de Vareilhes

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la ZA de Vareilhes, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
66	Charges financières	6 806,22	042	Stocks	506 291,66
042	Stocks	499 485,44	043	Stocks financiers	6 806,22
043	Stocks financiers	6 806,22			
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>		<b>513 097,88</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>		<b>513 097,88</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
16	Remboursement d'emprunt	17 400,00	16	Avance du Budget Général	24 206,22
040	Stocks	506 291,66	040	Stocks	499 485,44
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>523 691,66</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>523 691,66</b>

Il convient d'en délibérer.

## 12. Compte administratif 2021 – Budget annexe de la ZA de la Barthe Tranche 2

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la ZA de la Barthe tranche 2, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	6 637,03	042	Stocks	487 886,60
042	Opérations d'ordre entre section	969 137,00	70	Produits de services	989 950,00
			75	Autres produits gestion courante	0,83
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>		<b>975 774,03</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>		<b>1 477 837,43</b>

**Excédent 2021 502 063,40**

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	481 250,40	040	Opérations d'ordre entre section	969 137,00
040	Stocks	487 886,60			
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>969 137,00</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>969 137,00</b>

Il convient d'en délibérer.

### 13. Compte administratif 2021 – Budget annexe eau Interc'eau

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe eau « Interc'eau », il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	730 055,72	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel	436 766,64	042	Opérations d'ordre	93 558,00
014	Atténuation de produits	257 153,54	70	Produits des services	1 768 095,75
65	Autres charges courantes	582,92	74	Subventions d'exploitation	17 830,00
66	Charges financières	46 292,25	75	Autres produits courants	0,00
67	Charges exceptionnelles	29 330,47	77	Produits exceptionnels	33 475,64

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
68	Dotations aux amortissements	9 106,99	002	Excédent antérieur reporté Fonct.	228 523,25
042	Opérations d'ordre	490 991,73			
<b>Total Dépenses Exploitation</b>		<b>2 000 280,26</b>	<b>Total Recettes Exploitation</b>		<b>2 141 482,64</b>

**Excédent 2021 141 202,38**

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op.	Total dépenses opérations	1 138 926,49	13	Subventions d'investissement	500 671,42
16	Remboursement capital d'emprunts	138 742,55	16	Emprunt/avance	900 000,00
040	Opérations d'ordre	93 558,00	040	Opérations d'ordre	490 991,73
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	293 831,61	10	Dotation, fonds divers	268 615,80
13	Subventions d'investissement	61 214,00			
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>1 726 272,65</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>2 160 278,95</b>

**Excédent 2021 434 006,30**

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2021 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2021	Chap.	Désignation	RAR 2021
Op.	Opérations investissement	1 022,92			
<b>Total RAR 2021 – dépenses</b>		<b>1 022,92</b>	<b>Total RAR 2021 – recettes</b>		<b>0,00</b>

Il convient d'en délibérer.

#### **14. Compte administratif 2021 – Budget annexe assainissement Interc'eau**

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe assainissement « Interc'eau », il est proposé aux membres Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	661 862,76	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel	365 094,00	042	Opérations d'ordre	114 193,17
014	Atténuation de produits	89 841,00	70	Produits des services	1 320 715,98
65	Autres charges de gestion courante	582,92	74	Subventions d'exploitation	39 837,87
66	Charges financières	97 970,23	75	Autres produits courants	0,00
67	Charges exceptionnelles	227,60	77	Produits exceptionnels	40 611,08
042	Opérations d'ordre	430 367,17	002	Excédent N-1 reporté	211 129,48
<b>Total Dépenses Exploitation</b>		<b>1 645 945,68</b>	<b>Total Recettes Exploitation</b>		<b>1 726 487,58</b>

**Excédent 2021 80 541,90**

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op.	Total des dépenses opérations	1 331 205,86	10	Dotations, fonds divers	150 000,00
16	Remboursement capital	181 801,24	13	Subventions d'investissement	508 450,08
040	Opérations d'ordre	114 193,17	16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
001	Résultat antérieur reporté	855 704,42	040	Opérations d'ordre	430 367,17
4581	Opérations pour compte de tiers	41 770,30	23	Immobilisations en cours	92 404,76
			4582	Opérations pour compte de tiers	98 620,76
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>2 524 674,99</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>2 079 842,77</b>

**Déficit 2021 - 444 832,22**

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2021 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2021	Chap.	Désignation	RAR 2021
Op.	Opérations investissement	1 171,67			
<b>Total RAR 2021 – dépenses</b>		<b>1 171,67</b>	<b>Total RAR 2021 – recettes</b>		<b>0,00</b>

Il convient d'en délibérer.



## 15. Compte administratif 2021 – Budget annexe eau « DSP SAUR »

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe eau « DSP SAUR », il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	12 542,83	002	Résultat antérieur reporté	499 398,77
012	Charges de personnel	30 294,80	042	Opérations d'ordre	22 984,15
65	Autres charges courantes	0,38	70	Produits des services	582 557,74
66	Charges financières	25 846,22	77	Produits exceptionnels	51 936,1
042	Opérations d'ordre	153 807,47			
<b>Total Dépenses Exploitation</b>		<b>222 491,70</b>	<b>Total Recettes Exploitation</b>		<b>1 156 876,76</b>
					<b>Excédent 2021</b>
					<b>934 385,06</b>

-+			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op. 10	Opération d'investissement	164 504,61	040	Opérations d'ordre	153 807,47
16	Remboursement capital emprunts	70 431,70	13	Subventions	85 851,69
040	Opérations d'ordre	22 984,15	10	Dotations, fonds divers et réserves	162 619,52
001	Résultat antérieur reporté	149 800,52	16	Emprunts et dettes assimilés	1 603,70
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>407 720,98</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>403 882,38</b>
<b>Déficit 2021</b>		<b>3 838,60</b>			

Il convient d'en délibérer.

## 16. Compte administratif 2021 – Budget annexe assainissement « DSP SAUR »

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe assainissement « DSP SAUR », il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	5 771,78	002	Résultat reporté N-1	842 307,35
012	Charges de personnel	49 464,04	042	Opérations d'ordre	25 753,95
66	Charges financières	23 633,54	70	Produits des services	492 169,22
042	Opérations d'ordre	101 389,22	74	Subventions d'exploitation	48 082,63
65	Autres charges gestion courantes	1,04			
<b>Total Dépenses Exploitation</b>		<b>180 259,62</b>	<b>Total Recettes Exploitation</b>		<b>1 408 313,15</b>
<b>Excédent 2021</b>					<b>1 228 053,53</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
001	Résultat reporté N-1	58 489,36	040	Opérations d'ordre	101 389,22
Op. 10	Opération d'investissement	30 672,15	13	Subventions d'investissement	134 961,66
16	Remboursement capital	45 625,66			
040	Opérations d'ordre	25 753,95			
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>160 541,12</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>236 350,88</b>
<b>Excédent 2021</b>					<b>75 809,76</b>

Il convient d'en délibérer

#### 17. Compte administratif 2021 – Budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX »

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX », il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	110,00	042	Opérations d'ordre	3 099,62
012	Charges de personnel	1 149,88	70	Produits des services	44 597,28
042	Opérations d'ordre	32 462,05	002	Résultat antérieur reporté	6 369,25
65	Autres charges de gestion courante	0,67			
66	Charges financières	9 773,18			
<b>Total Dépenses Exploitation</b>		<b>43 495,78</b>	<b>Total Recettes Exploitation</b>		<b>54 066,15</b>
			<b>Excédent 2021</b>		<b>10 570,37</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op. 10	Opération d'investissement	4 778,30	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	25 769,09
16	Remboursement capital emprunt	23 409,12	040	Opérations d'ordre	32 462,05
040	Opérations d'ordre	3 099,62	13	Subventions d'investissement	5 789,46
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>31 287,04</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>64 020,60</b>
			<b>Excédent 2021</b>		<b>32 733,56</b>

Il convient d'en délibérer.

#### 18. Compte administratif 2021 – Budget annexe assainissement « DSP PERETOISE DES EAUX »

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe assainissement « DSP PERETOISE DES EAUX », il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	137,00	002	Excédent reportéN-1	57 131,43
012	Charges de personnel	1 667,46	042	Opérations d'ordre	12 665,66
66	Charges financières	2 342,14	70	Produits des services	44 000,00
042	Opérations d'ordre	18 809,09			
65	Autres charges courantes	0,05			
<b>Total Dépenses Exploitation</b>		<b>22 955,74</b>	<b>Total Recettes Exploitation</b>		<b>113 797,09</b>
<b>Excédent 2021</b>					<b>90 841,35</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op. 10	Opération d'investissement	2 895,24	040	Opérations d'ordre	18 809,09
16	Remboursement capital emprunts	10 262,24	13	Subventions d'investissement	12 933,16
040	Opérations d'ordre entre section	12 665,66	10	Dotations, fonds divers	8 993,13
001	Résultat antérieur reporté	8 993,13			
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>34 816,27</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>40 735,38</b>
<b>Excédent 2021</b>					<b>5 919,11</b>

Il convient d'en délibérer.

### 19. Cotisation foncière des entreprises (CFE) – Vote du taux 2022

Il est rappelé que par délibération du 13 avril 2021, le Conseil communautaire a fixé le taux de la CFE à 33,10 %.

Il est proposé aux membres du conseil Communautaire :

- **MAINTENIR** ce taux pour l'année 2022 et de le fixer ainsi à 33,10 %,

Il convient d'en délibérer.

### 20. Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2022

Par délibération du 13 avril 2021, le Conseil communautaire a approuvé les taux 2021 des deux taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 3,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 17,25 %

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **MAINTENIR** ces taux pour l'année 2022 et de les fixer comme suit :
  - Taxe foncière (bâti) : 3,95 %
  - Taxe foncière (non bâti) : 17,25 %.

Il convient d'en délibérer.

## **21. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Vote du taux 2022**

Il est rappelé que par délibération du 13 avril 2021, le Conseil communautaire a fixé le taux de la TEOM à 17,70 %. L'évolution des coûts du service, entièrement couverts par la TEOM, ne justifie pas une évolution du taux.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **MAINTENIR** le taux de la TEOM à 17,70 % pour l'année 2022.

Il convient d'en délibérer.

## **22. Fixation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) des campings pour l'année 2022**

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères des campings pour l'année 2021 avait été fixée à 46€. Considérant le coût du service de collecte des déchets ménagers, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **MAINTENIR** et de **FIXER** cette redevance à 46 € par emplacement pour l'année 2022.

Il convient d'en délibérer.

## **23. Fixation du produit 2022 de la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**

Conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, le Conseil communautaire a institué la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) lors de sa séance du 11 septembre 2019.

Cette taxe est destinée à financer le montant prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de tout ou partie de la compétence telle qu'elle est définie au I bis de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 1639 A du Code général des impôts :

- La taxe est plafonnée à 40€ par habitant (population DGF), et s'applique à tous les contribuables du territoire,
- Le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

Lors du Débat d'orientations budgétaires 2021, la Communauté de communes du Clermontais a choisi de déterminer un produit de 150 000 euros avec un objectif de 300 000 euros en 2026 à la fin du mandat, en respectant le principe de couverture des dépenses correspondantes.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **FIXER et ARRETER** le produit de la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 180 000 euros pour l'année 2022.

Il convient d'en délibérer.

**24. Affectation des résultats des comptes administratifs 2021 du budget général, du budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, du budget annexe de la ZA de la Barthe Tranche 2, du budget annexe eau « INTERC'EAU », du budget annexe assainissement « INTERC'EAU », du budget annexe eau « DSP PERETOISE » et du budget annexe assainissement « DSP PERETOISE »**

Les trois premiers alinéas de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'AFFECTER** les résultats des comptes administratifs 2021, comme suit :

	Excédent de la section de fonctionnement	Affectation à la section d'investissement		Affectation à la section de fonctionnement	
		Compte à créditer	Montant	Compte à créditer	Montant
Budget Général	<b>2 479 714,50</b>	R 1068	<b>1 495 811,54</b>	R 002	<b>983 902,96</b>
ZAC Estagnol	1 023 186,66			R 002	1 023 186,66
ZA Barthe Tranche 2	502 063,40			R 002	502 063,40
Eau DSP PERETOISE	10 570,37			R 002	10 570,37
Assainissement DSP PERETOISE	90 841,35			R 002	90 841,35
<b>Eau Interc'Eau + clôture EAU DSP SAUR</b>	<b>1 075 587,44</b>			<b>R 002</b>	<b>1 075 587,44</b>
<i>Eau Interc'Eau</i>	<i>141 202,38</i>				
<i>Eau DSP SAUR</i>	<i>934 385,06</i>				
<b>Assainissement Interc'Eau + clôture Assainissement DSP SAUR et SPANC</b>	<b>1 299 503,10</b>	R 1068	<b>369 526,74</b>	R 002	<b>929 976,36</b>
<i>Assainissement Interc'Eau</i>	<i>80 541,90</i>				
<i>Assainissement DSP SAUR</i>	<i>1 228 053,53</i>				
<i>SPANC</i>	<i>-9 092,33</i>				

Il convient d'en délibérer.

## 25. Budget primitif 2022 – Budget général

Considérant le projet de budget primitif 2022 du Budget général, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	3 201 591,00	002	Excédent antérieur reporté	983 902,96
012	Charges de personnel	10 850 000,00	042	Opérations d'ordre entre section	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 621 200,00	013	Atténuations de charges	126 000,00
66	Charges financières	245 000,00	70	Produits des services	4 513 549,00
014	Atténuations de produits	2 974 563,00	73	Impôts et taxes	16 052 100,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	74	Dotations et participations	2 117 250,00
042	Opérations d'ordre	992 000,00	75	Autres produits gestion courante	91 500,00
023	Virement à la section d'investissement	119 060,00	77	Produits exceptionnels	488 000,00
67	Charges exceptionnelles	150 000,00			
68	Dotations aux provisions	1 258 887,96			
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>24 422 301,96</b>	<b>Total Fonctionnement</b>		<b>24 422 301,96</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses des opérations	4 395 960,00	10	FCTVA prévisionnel	631 300,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	10	Affectation du résultat	1 495 811,54
16	Remboursement capital emprunts	750 000,00	13	Subventions d'investissement	877 000,00
27	Autres immobilisations financières	53 400,00	16	Emprunt et dettes assimilées	2 700 000,00
040	Opérations d'ordre entre section	50 000,00	040	Opérations d'ordre	992 000,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	021	Virement section de fonctionnement	119 060,00
001	Résultat reporté N-1	1 917 131,17			
<b>Total Investissement</b>		<b>7 236 491,17</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>6 815 171,54</b>

Solde des Restes à réaliser 2021 – Dépenses			Solde des Restes à réaliser 2021 – Recettes		
Op.	Total dépenses d'équipement	335 836,56	13	Subventions d'investissement	799 156,19
204	Subventions d'équipement versées	42 000,00			
<b>Total RAR 2021</b>		<b>377 836,56</b>	<b>Total RAR 2021</b>		<b>799 156,19</b>
<b>Total Général Dépenses Investissement</b>		<b>7 614 327,73</b>	<b>Total Général Recettes Investissement</b>		<b>7 614 327,73</b>

**Détail des opérations d'investissement :**

n°	Libellé Opération	BP 2022	RAR 2021
		Montant TTC	Montant TTC
98	Renouvellement prêt matériel	7 150,00	0,00
101	Acquisition de véhicules	305 000,00	0,00
111	Acquisition matériels informatiques	145 700,00	34 484,24
117	Travaux rénovation bâtiments communautaires	239 000,00	60 662,23
118	Tri sélectif et modes de collecte	263 000,00	24 646,32
138	Plan de gestion du Salagou et de Mourèze	3 000,00	0,00
144	Construction bâtiments jeunesse	1 282 900,00	0,00
153	Achats mobiliers et accessoires	78 060,00	34 849,07
154	Acquisition matériels et outillages	42 500,00	650,00
156	Subventions aux communes	180 000,00	51 312,10
162	Entretien et restauration des cours d'eau – GEMAPI	247 500,00	52 377,50
163	Requalification des zones d'activités	450 000,00	0,00
167	APN	13 000,00	21 103,65
168	Espace intercommunal du Salagou	20 000,00	0,00
169	Opération PIG	100 000,00	3 782,00
170	Centre aquatique et piscine Paulhan	0,00	27 419,85
173	Urbanisme	0,00	4 188,00
174	Rénovation théâtre	100 000,00	0,00
175	Maison du grand site Salagou-Mourèze	287 950,00	0,00
176	Aides à l'immobilier	15 000,00	0,00
177	Aire Accueil Gens du Voyage	121 200,00	0,00
178	Développement durable	0,00	20 361,60
181	Construction locaux LAEP/RAM	310 000,00	0,00
182	Aménagement espace accueil et réunion	150 000,00	0,00
183	Cuisine centrale	35 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 395 960,00</b>	<b>335 836,56</b>
		<b>4 731 796,56</b>	



En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du budget général tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Il convient d'en délibérer.

## 26. Budget primitif 2022 – Budget annexe Base de plein air du Salagou

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe Base de plein air du Salagou, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Exploitation					
Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	80 000,00	70	Produits des services	302 000,00
012	Charges de personnel	290 000,00	74	Subventions d'exploitation	86 900,00
65	Autres charges gestion courante	2 900,00	75	Autres produits gestion courante	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00
042	Opérations d'ordre	17 000,00			
<b>Total Exploitation</b>		<b>391 900,00</b>	<b>Total Exploitation</b>		<b>391 900,00</b>
Investissement					
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.10	Opération d'investissement	37 800,00	16	Emprunts et dettes assimilées	36 131,90
<b>Op.10</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>+ 10 623,84</b>	040	Opérations d'ordre entre section	17 000,00
001	Résultat antérieur reporté	4 708,06			
<b>Total Investissement</b>		<b>53 131,90</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>53 131,90</b>

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du Budget annexe Base de plein air du Salagou, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Il convient d'en délibérer.

## 27. Budget primitif 2022 – Budget annexe ZAC de la Salamane

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe ZAC la Salamane, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	179 843,89	70	Produits des ventes	1 096 09,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	75	Autres produit gestion courante	50,00
- 66	- Charges financières	- 134 000,00	- 042	- Stocks	- 3 139 778,65
042	Stocks	3 922 033,76	043	Stocks financiers	134 000,00
043	Stocks financiers	134 000,00			
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>4 369 927,65</b>	<b>Total Fonctionnement</b>		<b>4 369 927,65</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
16	Remboursement d'emprunts	3 117 069,29	040	Stocks	3 922 033,76
040	Stocks	3 139 778,65	001	Résultat antérieur reporté	2 334 814,18
<b>Total Investissement</b>		<b>6 256 847,94</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>6 256 847,94</b>

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ZAC la Salamane, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Il convient d'en délibérer.

## 28. Budget primitif 2022 – Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	20 000,00	70	Produits des ventes	95 520,00
66	Charges financières	51 000,00	76	Produits financiers	20 000,00
042	Stocks	2 177 000,00	042	Stocks	2 132 480,00

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
043	Stocks financiers	31 000,00	043	Stocks financiers	31 000,00
023	Virement à la section d'invest.	1 023 186,66	002	Résultat antérieur reporté	1 023 186,66
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>3 302 186,66</b>	<b>Total Fonctionnement</b>		<b>3 302 186,66</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
16	Remboursement d'emprunts	132 000,00	16	Avance	144 080,00
040	Stocks	2 132 480,00	27	Autres immobilisations financières	38 920,00
001	Résultat antérieur reporté	1 118 706,66	040	Stocks	2 177 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	1 023 186,66
<b>Total Investissement</b>		<b>3 383 186,66</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>3 383 186,66</b>

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Il convient d'en délibérer.

## 29. Budget primitif 2022 – Budget annexe ZA de Vareilhes

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe ZA de Vareilhes, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	30 000,00	042	Stocks	542 300,00
66	Charges financières	6 000,00	043	Stocks financiers	6 000,00
042	Stocks	506 300,00			
043	Stocks financiers	6 000,00			
<b>Total</b>		<b>548 300,00</b>	<b>Total</b>		<b>548 300,00</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
16	Remboursement d'emprunts	17 400,00	16	Avance Budget Général	53 400,00
040	Stocks	542 300,00	040	Stocks	506 300,00
<b>Total</b>		<b>559 700,00</b>	<b>Total</b>		<b>559 700,00</b>

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ZA de Vareilhes, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Il convient d'en délibérer.

### 30. Budget primitif 2022 – Budget annexe ZAC de la Barthe tranche 2

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe de la ZAC de la Barthe tranche 2, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	2 000,00	002	Résultat antérieur reporté	502 063,40
67	Charges exceptionnelles	500 063,40			
<b>Total</b>		<b>502 063,40</b>	<b>Total</b>		<b>502 063,40</b>
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>Total</b>		<b>0,00</b>

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ZAC de la Barthe tranche 2, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Il convient d'en délibérer.

### 31. Budget primitif 2022 – Budget annexe EAU « INTERC'EAU »

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe EAU « INTERC'EAU », détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Section d'exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	913 920,00	70	Ventes de produits	2 150 285,38
012	Charges de personnel	535 300,46	75	Autres produits courants	1 500,00
014	Atténuations de produits	214 146,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00
65	Autres charges courantes	1 000,00	042	Opérations d'ordre	117 000,00
66	Charges financières	74 900,00	002	Résultat reporté N-1	1 075 587,44
67	Charges exceptionnelles	52 000,00			
68	Dotations aux provisions	10 000,00			
022	Dépenses imprévues	30 000,00			
023	Virement à la SI	845 106,36			
042	Opérations d'ordre	670 000,00			
<b>Total Exploitation</b>		<b>3 346 372,82</b>	<b>Total Exploitation</b>		<b>3 346 372,82</b>

Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses opérations <b>+ Restes à réaliser 2021</b>	4 788 535,00 <b>+ 1 022,92</b>	13	Subventions d'investissement	2 220 573,50
16	Remboursement capital emprunts	222 000,00	16	Emprunt	1 102 710,36
020	Dépenses imprévues	140 000,00	021	Virement de la SE	845 106,36
040	Opérations d'ordre	117 000,00	040	Opérations d'ordre	670 000,00
040	Opérations ordre SI	14 798,16	040	Opérations ordre SI	14 798,16
			001	Résultat reporté N-1	430 167,70
<b>Total Investissement</b>		<b>5 283 356,08</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>5 283 356,08</b>

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe EAU « INTERC'EAU », tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Il convient d'en délibérer.

### 32. Budget primitif 2022 – Budget annexe ASSAINISSEMENT « INTERC'EAU »

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe ASSAINISSEMENT « INTERC'EAU », détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Section d'exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	814 290,00	70	Ventes de produits	1 811 853,25
012	Charges de personnel	495 189,21	74	Subventions d'exploitation	103 004,58
014	Atténuations de produits	112 065,83	77	Produits exceptionnels	2 000,00
65	Autres charges courantes	1 000,00	042	Opérations d'ordre	140 000,00
66	Charges financières	126 900,00	002	Résultat reporté N-1	929 976,36
67	Charges exceptionnelles	52 500,00			
68	Dotations aux provisions	10 000,00			
022	Dépenses imprévues	30 000,00			
023	Virement à la SI	809 889,15			
042	Opérations d'ordre	535 000,00			
<b>Total Exploitation</b>		<b>2 986 834,19</b>	<b>Total Exploitation</b>		<b>2 986 834,19</b>

Section investissement					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses opérations <b>+ Reste à réaliser 2021</b>	4 946 965,00 <b>+ 1 176,67</b>	10	Dotations, fonds divers	369 526,74
16	Remboursement capital emprunts	250 000,00	13	Subventions	1 428 019,00
020	Dépenses imprévues	140 000,00	16	Emprunt	2 704 056,85
040	Opérations d'ordre	140 000,00	021	Virement de la SE	809 889,15
041	Opérations patrimoniales	8 103,75	041	Opérations patrimoniales	8 103,75
4581	Opérations compte de tiers	56 850,46	4582	Opérations compte de tiers	56 850,46
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	368 355,07	040	Opérations d'ordre	535 000,00
<b>Total Investissement</b>		<b>5 911 445,95</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>5 911 445,95</b>

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ASSAINISSEMENT « INTERC'EAU », tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Il convient d'en délibérer.

### 33. Budget primitif 2022 – Budget annexe EAU « DSP PERETOISE »

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe EAU « DSP PERETOISE », détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Section d'exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	17 200,00	70	Ventes de produits	47 729,63
012	Charges de personnel	1 800,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
66	Charges financières	9 000,00	042	Opérations d'ordre	4 900,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	002	Résultat reporté N-1	10 570,37
042	Opérations d'ordre	35 000,00			
<b>Total Exploitation</b>		<b>64 200,00</b>	<b>Total Exploitation</b>		<b>64 200,00</b>

Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses opérations	40 833,56	040	Opérations d'ordre	35 000,00
16	Remboursement capital emprunts	22 000,00	001	Résultat reporté N-1	32 733,56
040	Opérations d'ordre	4 900,00			
<b>Total Investissement</b>		<b>67 733,56</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>67 733,56</b>

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du Budget annexe EAU « DSP PERETOISE », tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Il convient d'en délibérer.

#### 34. Budget primitif 2022 – Budget annexe ASSAINISSEMENT « DSP PERETOISE »

Considérant le projet de budget primitif 2022 du Budget annexe ASSAINISSEMENT « DSP PERETOISE », détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Section d'exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	3 000,00	70	Ventes de produits	36 000,00
012	Charges de personnel	2 000,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
65	Autres charges gestion courante	1 000,00	042	Opérations d'ordre	16 000,00
66	Charges financières	3 200,00	002	Résultat reporté N-1	90 841,35
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
68	Dotations aux provisions	105 560,46			
023	Virement à la SI	8 080,89			
042	Opérations d'ordre	20 000,00			
<b>Total Exploitation</b>		<b>143 841,35</b>	<b>Total Exploitation</b>		<b>143 841,35</b>

Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses opérations	7 000,00	040	Opérations d'ordre	20 000,00
16	Remboursement capital emprunts	11 000,00	021	Virement de la SE	8 080,89
040	Opérations d'ordre	16 000,00	001	Résultat reporté N-1	5 919,11
<b>Total Investissement</b>		<b>34 000,00</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>34 000,00</b>

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ASSAINISSEMENT « DSP PERETOISE », tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Il convient d'en délibérer.

### 35. Budget 2022 – Révision des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement existants suivant le budget primitif 2022,

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les modifications telles que présentées de façon détaillée ci-après :

N° AP	LIBELLE AP	Montant AP 2021	Révision 2022	Montant AP 2022	CP 2018 à 2020 Réalisé	CP 2021	CP 2022	CP suivants
2017-01	Réhabilitation / Construction accueils de loisirs	2 355 320	183 968	2 539 288	640 219	373 365	1 232 900	305 507
2018-01	Réhabilitation théâtre	2 609 500		2 609 500	48 858	15 342	100 000	2 545 300
2018-02	Office de tourisme Mourèze	961 000	93 960	1 054 960	68 418	698 592	287 950	0
2019-02	Informatisation du Réseau de lecture publique	92 050		92 050	54 023	23 027	<b>A clôturer</b>	
2020-01	PIG	105 349	256 782	362 131	26 213	35 919	100 000	200 000
2020-02	Aide à l'immobilier	50 750	119 531	170 281		40 281	15 000	115 000



N° AP	LIBELLE AP	Montant AP 2021	Révision 2022	Montant AP 2022	CP 2018 à 2020 Réalisé	CP 2021	CP 2022	CP suivants
2021-01	Construction bâtiment LAEP/RAM	250 000	71 507	321 507		11 507	310 000	0
2021-02	Plan renouvellement véhicules OM	840 000		840 000		0	170 000	670 000
2021-03	PLH	50 000		50 000		0	20 000	30 000

Le détail des réalisations antérieures, de 2009 à 2020, ainsi que les crédits de paiement après 2022, sont détaillés dans le rapport du budget primitif 2022, joint en annexe.

Il convient d'en délibérer

### 36. Budget 2022 – Révision des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement des budgets annexes eau et assainissement en régie et en DSP, déterminant le caractère pluriannuel des programmes de travaux menés sur ces budgets,

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les modifications telles que présentées de façon détaillée ci-après :

N° AP	LIBELLE AP	Montant AP 2022	CP 2019 Réalisé	CP 2020 Réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022	CP 2023
EAU-11	Réhabilitation de réseaux AEP	3 859 037	98 055	836 573	677 380	2 247 028	
ASS-11	Réhabilitation de réseaux EU	3 852 102	85 179	1 163 882	1 182 635	1 420 405	
EAU-12	Travaux captage AEP	1 014 609	27 989	35 944	312 059	638 616	
ASS-12	Travaux STEP	7 236 460	45 709	169 327	83 018	3 000 000	3 938 406
EAU-13	Projets intercommunaux AEP	621 018	137 387	341 731	120 944	20 956	
ASS-13	Projets intercommunaux EU	491 063	151 479	246 484	61 843	31 257	

N° AP	LIBELLE AP	Montant AP 2022	CP 2019 Réalisé	CP 2020 Réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022	CP 2023
EAU-SAUR-1	Projets intercommunaux AEP	108 554	20 630	12 224	68 343	<b>A clôturer</b>	
EAU-SAUR-2	Travaux	633 293	239 526	193 767	96 122	<b>A clôturer</b>	
ASS-SAUR-1	Projets intercommunaux EU	147 790	23 540	75 770	27 333	<b>A clôturer</b>	
EAU-PERET-1	Projets intercommunaux AEP	21 418	1 984	4 258	4 778	10 397	
ASS-PERET-1	Projets intercommunaux EU	24 679	5 944	15 405	2 895	435	

Il convient d'en délibérer.

### 37. Budget 2022 – Révision des Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Considérant la nécessité d'actualiser l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement existants,

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les modifications telles que présentées de façon détaillée ci-après :

N° AE	LIBELLE AE	Montant AE 2022	CP 2009 à 2020 Réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022
01	ZAC de la Salamane	16 346 757,30	16 086 757,30	80 156,11	179 843,89

Le détail des réalisations antérieures, de 2009 à 2020 sont détaillées dans le rapport du budget primitif 2022, joint en annexe.

Il convient d'en délibérer.

### 38. Subvention de fonctionnement 2022 versée au budget annexe de la Base de plein air du Salagou

Conformément à l'article L 2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget annexe de la Base de plein air du Salagou doit être équilibré à l'aide des seules recettes propres au budget. Cependant, l'article L 2224-2 du CGCT prévoit les dérogations suivantes :

- 1) Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- 2) Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

3) Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

La reprise en régie communautaire de la base, a eu des impacts financiers importants : en effet, certains avantages fiscaux, notamment au niveau du personnel (inéligibilité aux allègements sociaux), n'ont pu être reconduits sur un mode de fonctionnement en SPIC. Cela implique des mises à niveau de certains postes de dépenses avec un coût supplémentaire.

Sans prise en charge de ces éléments par une subvention du budget général, le budget annexe génèrerait une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur.

Par conséquent, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe de la Base de plein air du Salagou au titre de 2022 d'un montant estimatif de 86 900 euros. Cette subvention apparaît aux budgets primitifs du Budget Général de la Communauté de communes en dépenses de fonctionnement (article comptable 6521) et du budget annexe de la Base de plein air du Salagou en recettes de fonctionnement (article comptable 747). La subvention définitive sera calculée au moment de l'établissement du compte administratif 2022.

Il convient d'en délibérer.

### **39. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et reprise de provisions pour risques sur l'exercice 2022**

Monsieur le Trésorier demande aux membres du Conseil communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur de tout ou partie des créances présentées ci-après.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Conformément à la délibération du 29 juin 2021, la fixation du seuil des poursuites est la suivante :

- Pas de titre de recettes inférieur à 15€
- Pas de lettre de rappel pour les dettes inférieures à 15€, sauf en cas de dettes répétitives
- Pas mise en demeure de payer pour les dettes regroupées inférieures à 15€
- Pas de phase comminatoire amiable pour les dettes regroupées inférieures à 30 €
- Pas d'opposition à tiers détenteur » employeur ou CAF » (pour les frais de cantine) pour les dettes regroupées inférieures à 30 €
- Pas d'opposition à tiers détenteur bancaire pour les dettes regroupées inférieures à 130 €
- Pas de saisie immobilière par voie d'huissier pour les créances inférieure à 100 €
- Pas d'état de poursuite extérieure pour les restes à recouvrer inférieur à 100 €.

L'objet et le montant total des titres à admettre ou non en non-valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

N° titre	Désignation	Montant	Admission en non-valeur	Motif	Compte mandat	Compte Reprise	Montant Reprise
<b>Budget Général</b>							
2018 / T-505	CAILLOT Yves	18,76 €	O/N	Inférieur au seuil de poursuite	6541	7817	2,81 €
2020 / T-4914030931	ESPINAS Laurie	29,61 €	O/N	Inférieur au seuil de poursuite	6541	7817	1,48 €
2018 / T-704400000025	GRANERO Valérie	60,00 €	O/N	Poursuite sans effet	6541	7817	9,00 €
2018 / T-507	MONTELLA Gregory	9,24 €	O/N	Inférieur au seuil de poursuite	6541	7817	1,39 €
<b>TOTAL ADMISSION NON VALEUR</b>		<b>117,61</b>					<b>14,68 €</b>

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisée, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu :

- A un mandat émis à l'article 6541 ou 6542, selon le motif de l'admission en non-valeur, du budget concerné de l'exercice.
- A un titre émis à l'article 7817 du budget concerné, afin de constater la reprise de provisions émises lors de la survenance du risque, qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui et ce, conformément à l'article R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2022.

Il convient d'en délibérer.

#### **40. Eau et Assainissement : Adoption du Programme Pluriannuel d'Investissements 2022-2030**

Considérant l'exercice des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement depuis le 1er janvier 2018 par la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté a engagé, dès 2018, l'élaboration des schémas directeurs d'eau et d'assainissement à l'échelle de l'ensemble de son périmètre.

L'engagement de ces études de planification a fait l'objet d'un vote favorable du Conseil communautaire en date du 20 Septembre 2017.

Ces schémas directeurs intercommunaux viennent d'être livrés. Ils ont fait l'objet, en date du 13 Décembre 2021, d'une présentation au comité de pilotage prévu à cet effet.

Ils ont permis de poser un diagnostic approfondi de l'existant et d'établir en conséquence un programme de travaux nécessaire et justifié :

- En raison de l'état vieillissant des réseaux d'eau et d'assainissement de la collectivité ;
- En raison de l'existence d'infrastructures (stations d'épuration, réservoirs, forages) en limite de capacité ;
- En raison de la nécessité de moderniser l'ensemble des infrastructures en vue de répondre à la pression démographique, aux obligations réglementaires et de s'adapter aux impacts du changement climatique.

Afin de mettre en œuvre ce programme de travaux, il convient d'établir un Programme Pluriannuel d'Investissements relatif à l'eau et l'assainissement. Ce programme, dont la mise en œuvre couvre la période de 2022 à 2030 est estimé à plus de 42,2 M€ HT. Il est établi sur la base d'un prévisionnel de subventions de l'ordre de 14,9 M€HT.

Il s'agit d'un outil :

- De pilotage financier et politique ;
- De communication avec les adhérents, les abonnés et les partenaires institutionnels ;
- De programmation de l'activité interne du service.

Ce programme pluriannuel d'investissements est structuré autour de 5 Autorisations de Programme :

		INVESTISSEMENT PREVISIONNEL	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES
AP1	Réhabilitation des réseaux d'eau potable	7 329 066 €HT	4 022 953 €HT
AP2	Sécurisation de la ressource en eau potable	10 460 297 €HT.	2 606 610 €HT
AP3	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	10 800 550 €HT.	3 380 958 €HT
AP4	Réhabilitation des ouvrages d'assainissement	11 428 860 €HT	4 724 858 €HT
AP5	Création des nouveaux locaux de la régie	2 161 000 €HT	200 000 €HT
TOTAL		42 179 773 €HT	14 935 379 €HT

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'ADOPTER** le Programme Pluriannuel d'Investissement eau et assainissement d'un montant de 42,2 M€ HT,
- **D'ADOPTER** la création des 5 autorisations de programme telles que prévues ci-dessus,
- **DE MANDATER** le Président pour la recherche des financements liés au plan pluriannuel d'investissements (subventions et recours à l'emprunt),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il convient d'en délibérer.

#### 41. Eau et Assainissement : Approbation des tarifs 2023 applicables aux services publics de l'eau et de l'assainissement

Considérant l'exercice des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté exerce le rôle d'autorité organisatrice du service public via les régies créées à cet effet.

Dès 2018, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration des schémas directeurs intercommunaux. Ces schémas, venant d'être livrés, ont permis d'établir un Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2022 – 2030 et représentant un coût global de 42,2 M€HT, pour un montant de subventions prévisionnelles de l'ordre de 14,9 M €HT.

Les recettes actuelles de la régie sont insuffisantes pour financer ce programme d'investissement, et ce, malgré les subventions escomptées. En conséquence, il est proposé d'augmenter le prix de l'eau pour l'année 2023. A compter de 2023, le périmètre de la régie intercommunale sera étendu aux communes de Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve.

Aussi, il est proposé de prévoir à cette occasion l'instauration d'un tarif unique applicable à l'ensemble des abonnés de la régie.

Cette initiative permet d'offrir un même service et une équité de traitement envers tous les usagers de l'eau de la régie, tout en permettant la réalisation des investissements prévus au PPI 2022 – 2030.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'ADOPTER** les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif présentés dans le tableau suivant :

		Eau potable	Assainissement
Part fixe (abonnement)		45,48 €HT	51,30 €HT
Part variable	Pour une consommation de 0 à 40 m <sup>3</sup> inclus	1,14 €HT	1,08 €HT
	Pour une consommation de 41 à 120 m <sup>3</sup> inclus	1,42 €HT	1,35 €HT
	Pour une consommation supérieure à 120 m <sup>3</sup>	1,79 €HT	2,11 €HT

- **DE PRECISER** que ces tarifs sont assujettis à la TVA aux taux en vigueur en application des dispositions législatives et autres redevances réglementaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Il convient d'en délibérer.

## **42. Eau potable et Assainissement – Attribution de l'Accord cadre pour les travaux liés à l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement assurée en régie par la Communauté de communes du Clermontais**

La Communauté de communes exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Depuis cette date, l'exploitation des ouvrages concernés par ces compétences est assurée en régie sur un périmètre de 16 communes pour l'eau et 17 pour l'assainissement.

Sur ce périmètre, l'ensemble des prestations nécessitant une opération de terrassement est externalisé à travers un accord cadre à bons de commande.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, le périmètre de la régie s'étendra aux communes de Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuveville. A ce titre, il convient de relancer l'ensemble des marchés publics nécessaires au fonctionnement de la régie dans sa configuration future.

Afin d'engager cette démarche, la Communauté de communes a lancé, en Février 2022, la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux liés à l'exploitation d'eau potable et d'assainissement.

Cet accord cadre à bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible trois fois, intègre les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- Réparations de fuites,
- Réhabilitation de branchements,
- Création de branchements neufs,
- Interventions diverses sur les réseaux d'assainissement.

Il prévoit également la réalisation de certaines prestations présentant un caractère d'urgence les soirs, week-ends et jours fériés.

Sur la base de la présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 05 Avril 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité, à l'attribution de ce marché au Groupement d'entreprises ALR / SAUR.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** l'attribution de l'accord cadre pour les travaux liés à l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement assurée en régie par la Communauté de communes du Clermontais au Groupement d'entreprises ALR/SAUR,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Il convient d'en délibérer.

### 43. Projet d'Intérêt Général du Département de l'Hérault – Attribution de subventions

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire que par délibérations en date du 11 avril 2018 et du 27 février 2019, la Communauté de communes du Clermontais a approuvé sa participation au Projet d'Intérêt Général (PIG) porté par le Département de l'Hérault et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) destiné à l'amélioration de l'habitat privé et à la lutte contre l'habitat indigne sur un territoire donné et pour une durée de 3 ans.

Ce projet consiste notamment en une aide financière des propriétaires occupants ou bailleurs pour la rénovation de leur habitat.

Il est rappelé que le montant total du budget alloué par la Communauté de communes du Clermontais pour la durée de la convention s'élève à 94 003 € pour février 2021 à février 2022.

Compte tenu du rythme de consommation de crédits au cours des deux premières années et pour accompagner l'effort consenti par l'ANAH et le Département de l'Hérault, la collectivité a décidé d'augmenter pour cette troisième année l'enveloppe à 52 349 euros portant le budget total à 146 352 euros.

Après examen des demandes d'aide présentées pour bénéficier de ce dispositif lors des Commissions Locales Amélioration de l'Habitat (CLAH), l'ANAH a retenu les projets dont la liste est présentée en annexe.

Le montant de la participation de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à un montant de 14 091,35 € pour 15 dossiers répartis de la façon suivante :

- 10 dossiers ENERGIE
- 4 dossiers AUTONOMIE
- 1 dossier TRAVAUX LOURDS

Il est très important de noter que les montants de subventions allouées sont de 152 685,75 € soit 117,07 % du budget.

Cette très forte consommation de crédits est le signe d'un besoin réel et de la nécessité politique d'accompagner encore plus fortement cette action en faveur des ménages composant notre territoire.

L'analyse de la ventilation des dossiers ainsi que les montants des subventions sur le territoire font apparaître une répartition plutôt homogène.

Les actions sont essentiellement ciblées sur de la rénovation énergétique, environ 75 % en nombre de dossiers.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** l'attribution de ces subventions selon la répartition présentée en annexe, pour un montant de 14 091,35 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.

Il convient d'en délibérer.